

REPUBLIQUE DU SENEGAL



Un Peuple - Un But - Une Foi  
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION  
DIRECTION DES BOURSES

N° - 0736

DB/BG/BEPA/lk

Dakar, le 23 AVR 2018

LE DIRECTEUR,

Dans le cadre de l'amélioration du dispositif de réception et de traitement des demandes de bourses sociales, le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a mis en place la plateforme électronique <http://etudiant.campusen.sn>.

En conséquence, tous les bacheliers de 2017 inscrits dans les universités publiques qui ne bénéficient pas d'une bourse pédagogique, sont invités à se rendre sur la plateforme suscitée pour procéder au dépôt de leur dossier de demande de bourse sociale, du **23 avril 2018 au 6 mai 2018, délai de rigueur**.

Pour rappel, les pièces à fournir sont les suivantes :

✓ **pièces obligatoires**

- 1° Relevé et attestation du baccalauréat (copies légalisées);
- 2° Carte Nationale d'Identité (copie légalisée);
- 3° Certificat d'inscription (copie légalisée);
- 4° Certificat (s) de décès du/es parent (s) pour les orphelins.

✓ **selon le cas**

- 5° Carte attestant du statut de pupille de la nation;
- 6° Certificat médical pour les malades chroniques et handicapés physiques ou psychiques délivré par un médecin d'un centre d'œuvres universitaires;
- 7° Attestation médicale pour maladies handicapantes, mal voyant, mal entendant, sourd-muet délivré par un médecin d'un centre d'œuvres universitaires.

**Attention :** Aucun dossier physique ne sera reçu dans les services du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Pour toute information fiable, vous pouvez vous connecter sur :

[www.campusen.sn](http://www.campusen.sn)  
[www.facebook.com/mesr.sn](https://www.facebook.com/mesr.sn)  
[www.mesr.gouv.sn](http://www.mesr.gouv.sn)

Docteur Lassana KONATE

